

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Composteur collectif

—> Conditions requises pour déposer votre candidature



→ SOMMAIRE

- p.04** L'accompagnement technique proposé par la MEL
- p.08** Espace nécessaire pour installer un site de compostage
- p.09** Matière sèche
- p.10** Identifier deux référents de sites

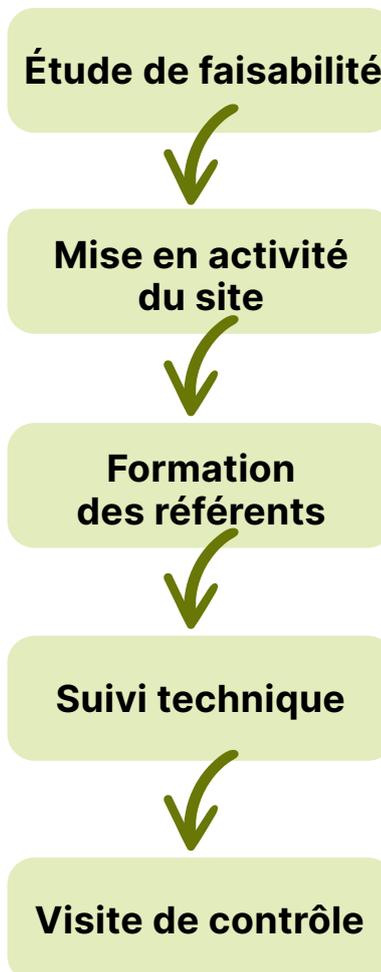
→ L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE PROPOSÉ PAR LA MEL

Pour qu'un site de compostage fonctionne durablement et devienne autonome, la MEL accompagne les porteurs de projet et les référents pendant huit mois à partir de la réunion de lancement du site.

Cet accompagnement est réalisé par un Maître composteur et il comprend :

- un diagnostic permettant de vérifier la faisabilité et la pérennité du projet ;
- la mise en activité du site qui se traduit par la livraison et l'installation du matériel suivi d'une réunion de lancement pour sensibiliser les habitants du quartier concernés ;
- la formation « Référent de site » qui constitue une obligation réglementaire (1 jour) ;
- les visites techniques sur le site et points téléphonique du Maître composteur ;

À l'issue de cette période d'accompagnement, la MEL restera disponible pour répondre aux besoins des référents et organisera des visites de contrôle une fois dans l'année ou à la demande du porteur de projet.



Fourniture et installation du matériel de compostage



Les cellules de compostage



Brass'Compost



Bioseau 10 litres



Tamis



Thermomètre

AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

Ici, nous compostons !

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS



LE COMPOST MODE D'EMPLOI

Nos déchets sont des ressources. Grâce au compostage collectif, nous réduisons nos déchets et notre impact sur l'environnement. Ensemble, nous produisons du compost utile pour nos espaces verts et nos plantes. Le compostage, c'est l'affaire de tous.

• Je trie mes biodéchets

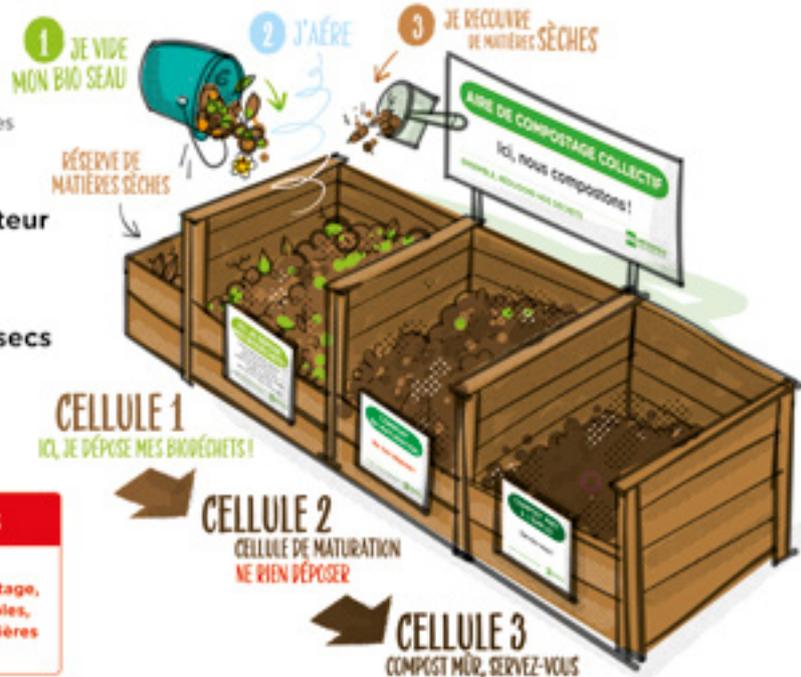
- Fruits et légumes abîmés, épluchures
- Marc de café et sachets de thé
- Feuilles de plantes, fleurs fanées
- Déchets cuits : pâtes, riz, céréales, légumes
- Coquilles d'œufs broyées
- Carton brun brut : rouleau d'essuie-tout

• Je les dépose dans le composteur

• Je mélange et j'aère

• J'ajoute un godet de déchets secs

• J'utilise le compost pour mes plantes et plantations



Les déchets interdits

Verre, plastique, métal, matières synthétiques, os, viande, poisson, restes de repas en sauce et laitage, papiers glacés (magazines, flyers...), couches jetables, excréments et litières d'animaux carnivores, poussières de sacs d'aspirateur, huile et graisse de cuisine.

UNE QUESTION ? DEMANDEZ AU RÉFÉRENT COMPOSTAGE DE VOTRE QUARTIER, IL EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER



AVEC LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE,
ENGAGEZ-VOUS DANS UNE DÉMARCHÉ ÉCO-CITOYENNE

**RENDEZ-VOUS
AU LANCEMENT
DU COMPOSTEUR COLLECTIF
DE VOTRE QUARTIER**

Un bioseau et un guide pratique vous seront remis à cette occasion.
Un maître composteur sera également présent pour répondre à toutes vos questions !

INSCRIVEZ-VOUS !
AVANT LE :

ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS  **MÉTROPOLÉ**
EUROPÉENNE DE LILLE

Affiche ↑

ENSEMBLE,
RÉDUISONS NOS DÉCHETS

**GUIDE
DU COMPOSTAGE
DOMESTIQUE**
ET DU JARDINAGE AU NATUREL

 **MÉTROPOLÉ**
EUROPÉENNE DE LILLE

Guide pratique ↑

→ ESPACE NÉCESSAIRE POUR INSTALLER UN SITE DE COMPOSTAGE

Les cellules de compostage doivent posées à même le sol, sur une surface naturelle non minérale.

Le site de compostage collectif doit être installé à une distance suffisante des habitations et des portes et fenêtres d'établissements recevant du public pour limiter les troubles de voisinage.

Lors du premier rendez-vous, le Maître composteur de la MEL validera l'espace choisi et déterminera le nombre de et la volumétrie des composteurs à installer en fonction de votre projet (minimum trois cellules).



Espace nécessaire au sol 3 m² ↑

	600 Litres	800 Litres	1 000 Litres
Longueur	1 010 mm	1 010 mm	1 115 mm
Largeur	1 000 mm	1 000 mm	1 100 mm
Hauteur	820 mm	1 000 mm	1 000 mm
Poids	41 kg	48 kg	66 kg
Épaisseur	14 mm	14 mm	18 mm



Espace nécessaire au sol 8 m² ↑



Espace nécessaire au sol 5 m² ↑

→ MATIÈRE SÈCHE

L'ajout de matières organiques sèches (broyats de branches, copeaux de bois, feuilles mortes séchées,...) est essentiel au processus de compostage. Il permet d'assurer la bonne dégradabilité du tas en cours de compostage en l'aérant et en équilibrant le rapport carbone/azote.

En moyenne, un site de compostage composé de 40 familles utilise 1m³ de broyat par an (une cellule de 1 000 litres).

Où trouver la matière sèche ?

- Rapprochez vous du prestataire en charge de l'entretien de vos espaces verts ou des services techniques de votre commune pour une livraison de broyat ;
- Consultez les petites annonces ;
- En automne, stockez les feuilles mortes et petites branches.

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Circulaire du 12 décembre 2012

- Mise en place d'une organisation assurant un approvisionnement régulier et pérenne de matière carbonée structurante en quantité suffisante.
- Présence obligatoire sur le site d'une réserve de matière carbonée structurante à ajouter aux apports de biodéchets (broyat de bois par exemple).



→ IDENTIFIER DEUX RÉFÉRENTS DE SITES

Il est le principal interlocuteur du Maître composteur de la MEL. Le référent participe à la mise en place, à la conduite et au suivi des opérations réalisées sur son site.

C'est la personne ressource sur le site de compostage ! Il reçoit une formation qualifiante, labélisée « Qualiopi », complètement prise en charge par la MEL.



Celle-ci est composée d'un module théorique (0,5j) et un module pratique sur site (0,5j).

Les référents ont également accès à l'espace collaboratif du réseau métropolitain des référents de site de compostage animé par la MEL.

Fiches pratiques, agenda, forum et bons plans sont disponibles sur cette plateforme en ligne.

Rencontres entre les référents, ateliers pratiques et animations sont également organisés tout le long de suivi.



Le rôle du référent de site

- Assurer une présence physique lors de l'installation qui sera réalisé par un prestataire de la MEL ;
- Informer les habitants du quartier de la mise en place d'un site de compostage en les invitant à participer à la réunion d'information ;
- Transmettre les consignes d'utilisation aux usagers et contribue au bon déroulement du processus de compostage ;
- Tenir le registre de suivi du site de compostage (volumes des biodéchets compostés et nature des opérations réalisées) ;
- Coordonner les opérations réalisées sur le site de compostage (permanence, distribution du compost, entretien du site...).



→ OBTENIR L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE FONCIER

Afin de déposer votre dossier de candidature, merci de compléter l'autorisation d'implantation d'un composteur collectif, en cliquant [ici](#).

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

